



---

## DELIBERATION N° 111/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 07 JUILLET 2021 A 09H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

---

### PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION CACL/EPAG D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA FINALISATION DE LA REGULARISATION DE LA MAITRISE FONCIERE NECESSAIRE AU PROJET DE L'UNITE DE TRAITEMENT, DE PRODUCTION ET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE MATITI

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 33  
Nombre de Procurations : 06  
Date de convocation : Lundi 29 juin 2021

Nombre de suffrages exprimés : 39  
Vote :  
Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le mercredi sept juillet à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Monique AZER, Julner BELIZIAIRE, Ruth BIDIOU-CEPRIKA, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Xavier CLERVAUX, Yahya DAOUDI, Corine DIMANCHE, Thierry ELIBOX, Christian FAUBERT, Teed GASPARD, Nestor GOVINDIN (visio), Sandrine JACQUES GAÏL (Visio), Elaine JEAN, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Chester LEONCE (visio), Roland LOE-MIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Hélène PAUL, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Hélène SERVIUS, Corinne SIGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

**ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES** : Gilles ADELSON → **Procuration** à Monique AZER, Jean-Victor CASTOR → **Procuration** à Corine DIMANCHE, Liser CLIFFORD → **Procuration** à Stéphanie PREVOT-BOULARD, Seedna DELAR → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON, Phong LY → **Procuration** à Serge SMOCK, Tineffa NAISSO → **Procuration** à Magali ROBO-CASSILDE

**ÉTAIENT ABSENTS** : Serge BAFU, Dominique BERTONI, Albanie CIPPE, Eugène EPAILLY, Serge FELIX, Mickaël MANCEE, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Claude PLENET, Axel RINO, Eliodore TORVIC

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Thierry ELIBOX

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20210707-111-2021-AP-DE Date de télétransmission : 19/07/2021 Date de réception préfecture : 19/07/2021
--

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-6 et suivants ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Considérant** qu'une mission d'assistance à maîtrise foncière en vue de l'acquisition par la CACL du foncier des équipements publics de l'opération unité de traitement, de production et d'alimentation en eau potable à Matiti et la pose des canalisations est nécessaire pour la clôture administrative de cette opération ;

**Considérant** que les deux missions contractualisées précédemment n'ont pas permis de finaliser les procédures foncières ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Eau Potable et Assainissement du jeudi 17 juin 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du lundi 05 juillet 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau du lundi 05 juillet 2021 ;

**Entendu** le **Rapport N° 111/2021/CACL** relatif à la signature de la convention CACL/EPAG d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la finalisation de la régularisation de la maîtrise foncière nécessaire au projet de l'unité de traitement, de production et d'alimentation en eau potable de Matiti.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 111/2021/CACL** relatif à la signature de la convention CACL/EPAG d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la finalisation de la régularisation de la maîtrise foncière nécessaire au projet de l'unité de traitement, de production et d'alimentation en eau potable de Matiti.

**APPROUVE** le principe de la convention CACL/EPAG d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la finalisation de la régularisation de la maîtrise foncière nécessaire au projet de l'unité de traitement, de production et d'alimentation en eau potable de Matiti.

**APPROUVE** le coût global de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage CACL/EPAG d'un montant de **19 520 € (DIX-NEUF MILLE CINQ CENT-VINGT EUROS)**.

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20210707-111-2021-AP-DE Date de télétransmission : 19/07/2021 Date de réception préfecture : 19/07/2021
--



**AUTORISE** le Président à engager les actions liées à cette opération, dans le respect du Code de la commande publique, et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

**AUTORISE** le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de cette opération et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

**AUTORISE**, le Président sur ces bases, à signer la convention et tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le mercredi 07 juillet 2021

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK



Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20210707-111-2021-AP-DE  
Date de télétransmission : 19/07/2021  
Date de réception préfecture : 19/07/2021